

N/REF : 26/08/2026 12H42 C:000003 I:00868
V/REF : AC/C53540
V/Email reçu le Mercredi 26/08/2026 à 12H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
Service Comptabilité
60 AVENUE DU CANADA
CS 50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ANJ
IMMEUBLE : ANJOU -ANJ
6a12/20a24, BOULEVARD D'ANJOU
35000 RENNES

Rennes, le 28 Aout 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 20 BOULEVARD D'ANJOU - MME DIABY KADDY 07 87 35 02 10/06 65 09 05 55
LOGEMENT N° 005498, PORTE N°5498, 1° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : FORTE CONSOMMATION EAU CHAUDE. PRÉVOIR RECHERCHE DE FUITE

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 26/08
CONTRÔLE DE INSTALLATION
CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE. AUCUNE BAISSSE DE PRESSION.
REMARQUE : SURCONSOMMATION DUE A L'UTILISATION.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 26/08/26 A 16H19 SALIMOHAMED@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	102,92	102,92
TOTAL H.T.					102,92
T.V.A. a 10,00%					10,29
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>113,21</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.